



ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

SUJET DU COMMUNIQUE :

Aix-en-Provence, le 7 janvier 2022

Point sur la rentrée de janvier 2022

Voici un premier bilan de la rentrée de janvier 2022 :

- A ce jour : 1 structure scolaire fermée (école) et 227 classes fermées ;
- En cumul sur ces 4 jours* : 1 781 cas confirmés déclarés d'élèves et 518 cas confirmés déclarés de personnels ;

** Pour mémoire, la rentrée datant du lundi 3 janvier, les chiffres communiqués portent sur 4 jours et ne correspondent pas au format habituel des communiqués hebdomadaires des chiffres Covid qui portent sur 7 jours*

Il a été également annoncé que :

- Des masques chirurgicaux seront distribués aux personnels des écoles et des établissements scolaires dès la mi-janvier.
- Les conditions d'enseignement présentiel/distanciel vont être précisées en tenant compte de la variété de situations, sans imposer aux professeurs deux formes d'enseignements parallèles, mais en permettant d'assurer le lien avec les élèves absents en réactivant l'ensemble des dispositifs utilisés pour assurer la continuité pédagogique dans chaque école, collège lycée.
- Les modalités d'accueil des enfants de soignants, essentiels à la gestion de la crise sanitaire, ont été précisées dans un communiqué de presse qui a été d'ores et déjà transmis

La FAQ a été mise à jour, elle précise :

- Le fait que les cas intrafamiliaux ne font plus l'objet de consignes particulières ;
- La gestion des cas « perlés » : le fait qu'un élève réalise à J2 ou J4 un autotest positif n'implique pas de dépister à nouveau toute la classe ;

Contact presse

Stéphanie Denis Laventure – Responsable du pôle communication – académie d'Aix-Marseille

stephanie.denis-laventure@ac-aix-marseille.fr

Tél. 04 42 91 71 10 - 06 89 10 02 55

- La possibilité de recourir à des tests antigéniques en cas d'indisponibilité temporaire des autotests en pharmacie ;
- L'allègement des tâches des directeurs et chefs d'établissement avec la suspension de la transmission des listes de cas contact aux caisses primaires d'assurance maladie et la fin des objectifs quantitatifs pour les campagnes salivaires, celles-ci pouvant toutefois être poursuivies en accord avec les ARS et en fonction de la disponibilité des laboratoires ;
- Le recrutement d'un emploi de contractuel ou de vacataire par circonscription pour renforcer l'accompagnement des directeurs d'école (appui à la relation aux familles et à la gestion du dépistage dans le cadre du nouveau protocole...). Les médiateurs LAC dédiés aux campagnes de dépistage par tests salivaires pouvant également être mobilisés pour cet accompagnement.

Contact presse

Stéphanie Denis Laventure – Responsable du pôle communication – académie d'Aix-Marseille

stephanie.denis-laventure@ac-aix-marseille.fr

Tél. 04 42 91 71 10 - 06 89 10 02 55